

Fiche projet - Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des villages de la commune d'Androka (Madagascar)



Informations générales

PROJET RÉALISÉ

Date de début : avril 2019

Date de fin : février 2020

Localité : Androka

Zones d'intervention : [Afrique australe](#)

Pays d'intervention : [Madagascar](#)

Budget : 270 920 euros

Financeurs régionaux : [Agence de l'Eau Loire Bretagne](#), [Conseil Régional des Pays de la Loire](#)

Financeurs nationaux : --

Autres financeurs : Ministère de l'Eau de l'assainissement et de l'hygiène, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Grand Lyon, UNICEF, WFP/PAM

Secteurs d'intervention : [Appui - Conseil - Formation](#), [Eau - Assainissement](#), [Gouvernance](#), [Santé](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Trans-Mad Développement

Type de structure : ASSOCIATIONS, Association locale

Pays d'intervention : [Madagascar](#), [Sénégal](#)

Secteurs d'intervention : [Agriculture - Souveraineté alimentaire](#), [Eau - Assainissement](#), [Santé](#)

Adresse : La Fontaine, 44260 Lavau-sur-Loire

Représentant : M. Frédéric Macquet

Contexte

Depuis plus de 20 ans, l'association **Transmad** est un opérateur d'appui au développement local implanté à Madagascar. Les membres mettent en œuvre des **actions en zone aride**, auprès de **populations vulnérables en état de détresse hydrique et d'insécurité alimentaire**. Parallèlement, l'association Transmad mène des actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dans la région Pays de la Loire, à travers divers événements culturels et d'interventions en milieu scolaire.

Le programme "Apporteurs d'eau" tente de relever le **défi d'adaptation au réchauffement climatique** qui accentue la sécheresse endémique entre urgence assistanciale et développement pour le renforcement des résiliences locales et de l'adaptation aux changements.

La **commune rurale d'Androka** est composée de 46 fokontany (villages) disséminés sur une superficie de 4575 km² et peuplée de 57 000 habitants. Androka est une des dernières communes littorales avant la pointe extrême Sud de l'île, le Cap Sainte-Marie. Située à 350 km au sud du centre urbain le plus proche (ville de Tuléar), elle appartient à **une des régions de Madagascar les plus enclavées et les plus pauvres**.

Objectifs du projet

L'objectif principal du projet vise à **améliorer significativement les conditions de vie** des 9000 villageois vivant à Androka centre et ses quartiers périphériques. La mise en place d'un *Service Public d'Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement* visera à :

- Augmenter le taux de desserte en eau potable
- Augmenter le taux d'accès aux infrastructures d'évacuation des excréta
- Améliorer les pratiques d'hygiène
- Contribuer à assurer de bonnes conditions de santé et de productivité économique
- Mise en œuvre d'équipements d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village de Androka et de Beara (Besely)
- Promouvoir l'usage des branchements privés et mettre en place des mesures incitatives pour atteindre une couverture de 25 branchements domiciliaires privés
- Renforcer les capacités locales en matière de maîtrise d'ouvrage et soutenir la politique sectorielle de l'eau la création d'un service public communal de l'eau
- Promouvoir la création de latrines domiciliaires et mettre en place des mesures incitatives pour atteindre une couverture de 25 latrines domiciliaires privées dans le village

Activités

- 1 forage de 50m de profondeur
- 1 pompe immergée alimentée par de l'énergie solaire
- 1 station de traitement de l'eau (appareil portable générateur de chlore alimenté par panneau solaire, réseau électrique ou batterie de voiture)
- 1 réservoir surélevé à 10 m de 50 m³
- 1 réseau de distribution en PEHD de 7 350m
- 18 bornes fontaines réparties sur les 3 quartiers
- 25 branchements privés
- 25 latrines individuelles VIP
- Formation, sensibilisation

Résultats

- Augmentation du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- Amélioration des pratiques autour de la consommation de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement

- Renforcement des capacités des autorités communales en matière de maîtrise d'ouvrage de l'eau
 - Création d'un service public de l'eau communal
 - Amélioration des conditions sanitaires du village
 - Baisse du nombre de maladies d'origine hydrique
 - Baisse du taux de mortalité infantile
-